

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



**Rapport d'évaluation externe du  
programme de Master en « Ingénierie  
Juridique des Assurances » de  
l'Université Dakar-Bourguiba  
(UDB)**

**L'équipe d'évaluation :**

- Pr Yaya BODIAN, Président
- Pr Amadou Tidiane NDIAYE, Membre
- M. Mbaye SENE, Membre

**Signature :**

**Pour l'Equipe, le Président**

**Juin 2015**

## Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Présentation de l'EPES et du programme évalué .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Description de la visite sur le terrain.....</b>	<b>4</b>
<b>4. Appréciation de la visite .....</b>	<b>5</b>
<b>5. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'Anaq-Sup..</b>	<b>5</b>
<b>6. Points forts du programme.....</b>	<b>11</b>
<b>7. Points faibles du programme .....</b>	<b>13</b>
<b>8. Appréciations générales du programme .....</b>	<b>14</b>
<b>9. Recommandations à l'Etablissement.....</b>	<b>15</b>
<b>10. Recommandations à l'ANAQ .....</b>	<b>15</b>
<b>11. Proposition d'avis : .....</b>	<b>16</b>

## **Sigles et Abréviations**

**ANAQ-SUP** : Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur

**CIAQ** : Cellule Interne d'Assurance Qualité

**CIMA** : Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances

**CM** : Cours magistral

**ECUE** : Eléments constitutifs de l'Unité d'Enseignement

**EPES** : Etablissement privé d'enseignement supérieur

**GJA** : Génie Juridique des Affaires

**IJBA** : Ingénierie juridique en banque assurance

**IJFF** : Ingénierie juridique financière et fiscale

**M 1 ;2**: Master 1 ; 2

**PATS** : Personnel Administratif, technique et de service.

**PER** : Personnel d'Enseignement et de Recherche

**SEM** : Séminaire

**TD** : Travaux dirigés

**TP** : Travaux pratiques

**TPE** : Travaux personnel de l'étudiant

**UDB** : Université Dakar Bourguiba

**UE** : Unité d'Enseignement

**UFR** : Unité de Formation et de Recherche

## **Introduction**

La mission des experts chargés de l'évaluation du programme de Master Ingénierie juridique des Assurances mis en place par l'Université Dakar-Bourguiba, établissement privé d'enseignement supérieur, a effectué une visite de l'établissement la journée du vendredi 5 juin 2015. Elle était composée comme suit :

- *Professeur Yaya BODIAN, Président ;*
- *Professeur Tidiane NDIAYE, membre ;*
- *Monsieur Mbaye SENE, Membre rapporteur.*

Le présent rapport d'évaluation externe présente les résultats de celle-ci, en suivant le format requis pour l'ensemble des rapports.

Il comporte ainsi une présentation de l'Établissement Privé d'Enseignement Supérieur (EPES) avant d'aborder les divers aspects de l'évaluation.

### **1. Présentation de l'EPES et du programme évalué**

Il résulte du rapport de l'évaluation interne et des échanges réalisés à l'occasion de la visite conduite par les experts que l'Université Dakar Bourguiba (U.D.B) est un établissement d'enseignement supérieur privé, laïque et apolitique, doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière, autorisé par l'Etat du Sénégal – visa n° 004465/MEN/DES du 10 Octobre 1995. Elle a été créée en 1995 par le Professeur Doudou Sakhir THIAM.

L'Université Dakar Bourguiba (UDB) a son siège au 12, Avenue Bourguiba, Biscuiterie, Dakar au Sénégal. Elle a une offre de formation qui se veut résolument en cohérence avec la demande nationale et les standards internationaux.

Soucieuse de mettre en place des formations conformes aux besoins des entreprises locales, l'UDB a également une vocation régionale africaine; c'est ainsi qu'elle compte différentes nationalités africaines attirées par la qualité de ses services.

La multidisciplinarité dans les différentes filières d'enseignement et le respect des normes universitaires nationales et internationales sont à la base des performances des diplômés de l'UDB sur le marché du travail.

L'Université Dakar Bourguiba a ainsi mis en place de nombreux programmes de formation articulés autour de l'acquisition de compétences transversales dans les domaines des sciences économiques, de l'informatique et du droit.

Le programme de Master Ingénierie en Assurances mis en place, objet de la mission d'évaluation externe, est ouvert en 2010-2011.

## **2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation**

Les experts ont reçu le rapport d'évaluation en version numérique. L'impression du document, de façon à en faciliter l'exploitation, a été réalisée par le Président.

Il a résulté de sa lecture et des éléments relevés à l'occasion de la visite, les observations suivantes :

### **3. Description de la visite sur le terrain**

#### **o Organisation et déroulement de la visite**

La visite a commencé par une rencontre avec la direction de l'établissement, en présence du professeur Sakhir THIAM, Président de l'Université, du professeur Abdoulaye SAKHO, Vice-président, du Professeur Magueye KASSE, Responsable la Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ), de M. Ibrahima FAYE, Secrétaire Général , de MM. DIAME (Comptable ), Mame Birame DIOUF (Professionnel en Assurances, chargé de cours), THIANDOUM (Professionnel en Assurances, chargé de cours).

Après avoir présenté l'équipe qui l'accompagne, le professeur Sakhir THIAM a souhaité la bienvenue aux experts. Le président du comité des experts a présenté les membres de l'équipe chargée de la mission, avant de décliner l'objet de celle-ci. L'accent a été mis sur la démarche caractérisant le processus d'évaluation qui vise à contribuer à l'amélioration de la qualité dans la mise en œuvre du programme de formation.

La présentation de l'établissement et du programme a été faite par le président Sakhir THIAM suivant, pour l'essentiel, les informations données dans le rapport d'évaluation interne.

Les experts n'ont pas manqué de soulever quelques problèmes de forme dans la présentation du rapport, qui n'en facilitent pas l'exploitation.

Par ailleurs, l'équipe des experts a sollicité de l'administration de l'Université des documents qui permettent de mieux apprécier l'offre de formation. Il s'agit du :

- manuel des procédures ;
- plan stratégique ;
- texte organisant le fonctionnement de l'Université ;
- extraits de délibérations des différentes instances ;
- documents de délibération.

Après cet entretien, les experts ont eu l'occasion de rencontrer les enseignants dans la salle des professeurs avant d'avoir des entretiens individuels avec les étudiants. La matinée s'est achevée par une rencontre avec le personnel administratif, technique et de service, dans les bureaux.

L'après-midi a été consacrée à la visite des locaux, ce qui a permis aux experts de faire le tour des salles de cours, de la bibliothèque, de l'amphithéâtre, des toilettes.

#### 4. Appréciation de la visite

Les visites ont été effectuées sans difficultés. Les experts ont bénéficié de l'accompagnement et des explications du Secrétaire général ainsi que du personnel de l'Université qui ont fait preuve d'une grande disponibilité.

Des efforts de modernisation et d'équipement des locaux ont été relevés. Les salles disposent d'une aération suffisante. Il reste cependant que certaines salles doivent être équipées de dispositifs d'isolement des nuisances sonores.

La visite a également permis de constater l'état de la documentation disponible à la bibliothèque.

#### 5. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'Anaq-Sup.

##### **Champs d'évaluation 1: Objectifs et mise en œuvre du programme d'études**

##### **Standard 1.01 : Le programme d'études est régulièrement dispensé.**

##### **Appréciation globale sur le standard : non atteint**

L'implication des professionnels à tous les niveaux du programme et notamment dans la confection des maquettes, est une donnée fondamentale surtout dans un programme à finalité de professionnalisation.

Les objectifs du programme sont déclinés de manière générale et, sur certains aspects spécifiques, il importe d'adapter le document au programme. Il en est ainsi des points 3 et 4.

*« 3. La titulaire du diplôme est un juriste professionnel qui peut traiter des problèmes juridiques relatifs aux divers domaines d'activités des sociétés commerciales » ;*

*« 4. Le diplôme conseille aussi les opérateurs sur la compétence et la juridiction des entreprises (...) ».*

Ces points ne peuvent constituer des objectifs du programme de Master Ingénierie des Assurances que de manière éloignée. Il y a au demeurant des concepts, comme « la juridiction des entreprises », qui ne renvoient à aucun contenu juridique précis.

##### **Standard 1.02 : Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.**

##### **Appréciation globale sur le standard : Atteint**

Le rapport indique des objectifs généraux et des objectifs spécifiques.

##### **Objectifs généraux :**

Le programme a pour objectif de préparer, non seulement l'insertion des étudiants dans la vie active, mais également de leur permettre de s'adapter aux évolutions du marché des assurances. Cette spécialité propose une formation théorique et pratique particulièrement adaptée aux carrières de juristes spécialisés en droit des assurances (avocat, juriste des affaires, courtiers, ISK manager etc.).

### **Objectifs spécifiques :**

1. la formation prépare des juristes de haut niveau en Droit des assurances et techniques des assurances (assurance automobile ; assurance des risques divers ; assurance de personnes ; assurance incendie ; assurance maritime ; comptabilité des assurances ; la réassurance ; droit du contrat d'assurance ; assurance des risques techniques etc.).
2. Le Master 2 en Ingénierie des assurances de l'UFR de Génie juridique est **une formation de haut niveau**, destinée à présenter aux étudiants les plus **qualifiés**, les principaux axes de la responsabilité civile et des contrats d'assurance et à susciter de leur part une réflexion sur l'évolution de cet aspect du droit. Il s'adresse donc en priorité aux étudiants qui souhaitent élargir leur **culture juridique** et approfondir leur connaissance du droit privé par la confrontation avec la vie active en entreprises, avec la mise en perspective de logiques juridiques placées au service des besoins économiques.
3. **Le titulaire du diplôme est un juriste professionnel qui peut traiter des problèmes relatifs aux divers domaines des activités des sociétés commerciales.**
4. **Le diplômé conseille aussi les opérateurs sur la compétence et la juridiction des entreprises**, sur les procédures qui permettent d'éviter les contentieux, et sur les risques juridiques encourus notamment lors de la mise en œuvre d'une activité industrielle et commerciale ou de services.

Globalement le programme d'études et de formation vise des objectifs qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'Institution par conséquent les appréciations qui y sont faites sont favorables.

Il reste cependant que certains points, a priori, ne présentent aucun lien évident avec les compétences attendues du juriste spécialiste des assurances.

**Standard 1. 03 : Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.**

### **Appréciation globale sur le standard : Atteint**

Il existe des Conventions de partenariat avec des entreprises privées. Il reste néanmoins utile de mettre en place des cadres formels appropriés pour l'accompagnement des étudiants, notamment en période de stage. A cet effet, les contacts directs autorités de l'U.D.B. – directeurs généraux des compagnies d'assurances devraient offrir plus de chances de conclure des accords.

Il est évident que l'apport des professionnels dans la confection du programme existe. Cependant, le niveau d'implication de ces derniers l'est moins ; aucun document n'atteste à suffisance un tel niveau d'implication.

## **Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité.**

**Standard 2. 01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés et communiqués à toutes les personnes concernées.**

### **Appréciation globale sur le standard : Atteint**

L'existence d'un organigramme détaillé constitue un atout dans la définition et la précision des responsabilités et compétences dans la mise en œuvre du programme. Dès lors que cet organigramme est complété par un Manuel de procédures, il est possible de conclure à l'existence d'une organisation interne capable de mieux prendre en charge les besoins de qualité.

Les entretiens réalisés permettent de constater, dans ce sens, que le personnel connaît à tous les niveaux les compétences qui sont attribuées aux différentes fonctions.

Il aurait été souhaitable non seulement de doter la CIAQ de locaux, mais également de définir des responsabilités claires dans le processus des évaluations. Il est ainsi possible de faire en sorte que les responsabilités soient mieux clarifiées relativement au traitement des sujets des différentes épreuves, notamment entre la phase de reproduction et celle de déroulement de l'épreuve. Il en est de même des délibérations. Il est apparu, au regard des procès-verbaux joints au rapport, que ce sont les mêmes trois enseignants qui y assistent.

**Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.**

### **Appréciation globale sur le standard : Non atteint**

Il existe dans l'établissement une CIAQ qui peut permettre aux étudiants d'exprimer leurs opinions sur l'enseignement, notamment les questions de qualité. En dehors de cette structure, il n'existe, à notre connaissance, aucun autre cadre de cette prise de participation des étudiants.

**Standard 2. 03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.**

### **Appréciation globale sur le standard : Atteint**

La CIAQ, mise en place il y a deux ans, est placée sous la responsabilité d'un professeur. Mais cette structure n'a ni bureau, ni secrétariat, ce qui en limite l'efficacité.

## **Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques**

**Standard 3. 01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.**

### **Appréciation globale sur le standard : non atteint**

La structuration de la maquette gagnerait à être améliorée. Il apparaît en effet que la dénomination des Unités d'Enseignement (UE), reprise dans un autre semestre, ne prend pas en compte l'idée de progression dans le parcours.

Par ailleurs, le caractère fondamental de certaine UE n'apparaît pas dans l'évaluation, toutes les épreuves durent 2h. Ce caractère devrait également ressortir dans l'allocation des crédits.

Les contenus des cours de Transport et d'Assurances Maritimes sont ajustés les uns aux autres ; de même que les cours de comptabilité et de réassurance.

Les cours de Responsabilité Civile Chef d'Entreprise d'Incendie et de Techniques d'assurances le sont moins parce que les Techniques d'assurances gagneraient à être distinguées des branches d'assurance qui peuvent être déclinées en assurance incendie, Responsabilité du Chef d'Entreprises, Assurances dommages ou assurances de personnes).

Ces branches ont en commun les techniques d'assurances qui devaient donc faire l'objet d'un cours à part.

Des plans de cours ont été communiqués à la mission ; par contre tout porte à croire que l'établissement ne dispose pas de syllabus pour l'ensemble des enseignements. Tous les étudiants interrogés disent n'avoir jamais vu de syllabus.

**Standard 3. 02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.**

**Appréciation globale sur le standard : Non atteint**

La mission n'a pas eu d'éléments probants d'appréciation sur la question de savoir si le programme d'études est élaboré avec une participation suffisante des professionnels.

**Standard 3. 03 : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes**

**Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.**

**Appréciation globale sur le standard : Atteint**

Les étudiants connaissent bien les conditions d'obtention des attestations de réussite ainsi que des diplômes qui sanctionnent la fin de la formation.

Il est apparu cependant qu'aucun délai précis n'est fixé pour la fin de la formation de Master 2 dans la mesure où des étudiants de la promotion de 2012-2013, n'ont pas encore soutenu leur mémoire.

**Standard 3. 04 : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.**

**Appréciation globale sur le standard : Atteint**

Le nombre d'étudiants qui passent d'une année à l'autre est un élément qui permet d'apprécier si le taux de réussite est bon ou non.

<b>Présentiel</b>						
	<b>2010-2011</b>		<b>2011-2012</b>		<b>2012-2013</b>	
<b>Effectifs</b>	1 <sup>ère</sup> année M1	2 <sup>ème</sup> année M2	1 <sup>ère</sup> année M1	2 <sup>ème</sup> année M2	1 <sup>ère</sup> année M1	2 <sup>ème</sup> année M2
<b>Inscrits</b>	65	12	70	10	72	15
<b>Taux de réussite /Inscrit</b>	89%	75%	98%	95%	95%	85%
<b>Taux de réussite /Présent</b>	100%	80%	100%	70%	100%	80%

**Champ d'évaluation 4. : Personnel et d'enseignement et/ou de Recherche (P.E.R.).**

**Standard 4. 01 : L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.**

**Appréciation globale sur le standard : Atteint**

Il résulte de l'évaluation interne que l'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent en didactique et qualifié scientifiquement. Il est en effet attesté, au vu des curricula joints, que les enseignants proviennent soit d'autres universités (UCAD essentiellement), soit du milieu professionnel. Les profils correspondent pour l'essentiel et peuvent permettre d'assurer convenablement la qualité des enseignements.

Il faut cependant relever que, sur certaines UE, l'intervention des enseignants, notamment des professionnels, devrait être mieux distribuée. Il est souhaitable que les professionnels n'interviennent que dans les domaines qui ont fait l'objet d'une pratique suffisante et avérée, capable de faciliter l'acquisition des compétences requises. Par exemple, le professionnel qui capitalise plusieurs expériences dans la réassurance devrait être en mesure de contribuer à l'acquisition de compétences aigues, surtout pour des spécialistes de haut niveau que le programme envisage de former.

**Standard 4. 02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.**

**Appréciation globale sur le standard : non atteint**

Il existe bien des contrats qui lient l'établissement aux enseignants. Il serait indiqué qu'une part, même relativement faible, des enseignements soient assurés par des permanents.

#### **Champ d'évaluation 4. : Personnel d'enseignement et ou de Recherche**

##### **Standard 4. 03 : La mobilité du PER est possible.**

##### **Appréciation globale sur le standard : Non atteint**

Il résulte de l'appréciation du programme que 30% des PER sont des professionnels venant du milieu des Assurances alors que 60% des enseignants proviennent d'autres universités, UCAD, UGB.

Mais il n'existe pas de mécanismes assurant la mobilité des enseignants.

#### **Champ d'évaluation 5. : Etudiant (e)s**

##### **Standard 5. 01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.**

##### **Appréciation globale sur le standard : Non atteint**

Le rapport indique, relativement aux conditions d'admission, que sont admis en master de Génie Juridique, mention « ingénierie juridique en banque assurance (IJBA)», les candidats justifiant de l'un des titres suivants :

- Licence 3 de Génie Juridique, mention « Ingénierie Juridique en Banque Assurance» pour s'inscrire en master 1;
- Ayant validé 75% des crédits de master 1 pour prétendre s'inscrire en master 2 de la mention **DROIT PRIVE Spécialité : « INGENIERIE JURIDIQUE DES ASSURANCES » (MIJA)**. En première année, l'admission en cours de MASTER 1 pour les étudiants ne venant pas d'un parcours licence en Génie Juridique se fait uniquement sur avis d'une commission d'équivalence (dossier à partir d'avril). Les titulaires de diplômes étrangers doivent se renseigner dès le mois de décembre de l'année précédant la rentrée.

En master 1, l'étudiant inscrit dans l'une des deux mentions (ingénierie juridique en banque, assurance et sciences de gestion et droit des affaires internationales) peut être réorienté dans l'une des deux autres mentions. Une fois que l'étudiant décide de s'inscrire en master Ingénierie Juridique Banque Assurance, il a la possibilité de poursuivre en master 2 dans la même mention avec la spécialité en droit maritime ou bien s'inscrit dans les autres mentions de génie juridique précisément en master 2 de Génie Juridique des Affaires (GJA) ou en Ingénierie Juridiques Financières et Fiscales (IJFF).

Au regard de ces conditions d'admission, il semble qu'il y a décalage par rapport aux dispositions du décret relatif au Master, aux termes duquel :

*« Peut s'inscrire en Master 2, l'étudiant:*

- *ayant validé les deux semestres du Master 1 ;*
- *ayant capitalisé au moins 70 % des 60 crédits du Master 1 ».*

##### **Standard 5. 02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.**

##### **Appréciation globale sur le standard : Atteint**

l'évaluation externe permet de partager l'autoévaluation effectuée qui relève que les étudiantes et les étudiants sont traités de la même manière et sont admis suivant les mêmes procédures. Il ne

résulte d'aucun élément d'appréciation que l'évaluation étant anonyme, il ne devrait pas y avoir de possibilité de discrimination ; ni de genre, ni de nationalité entre les étudiants.

**Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.**

Le constat qui est fait à l'issue de l'évaluation est qu'il n'existe aucune forme ni expérience relativement à la mobilité des étudiants. Ce constat est confirmé par le rapport de l'autoévaluation.

**Standard 5.04 : La mobilité du PER est possible.**

**Appréciation globale sur le standard : Non atteint**

Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.

Il existe un centre d'accueil et d'orientation

L'existence d'une telle structure devrait contribuer à l'orientation des étudiants pour une meilleure prise en compte de leurs besoins de formation. Elle ne joue cependant aucun rôle dans l'accompagnement des étudiants sortants et leur insertion dans le milieu professionnel.

**Standard 5.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.**

**Appréciation globale sur le standard : Non atteint**

Le rapport d'auto-évaluation mentionne que l'UDB tient à jour un listing de ses diplômés.

Le programme ne dispose cependant pas de structures d'accompagnement pour faciliter l'insertion de ses diplômés dans le milieu du travail. Les étudiants rencontrés affirment unanimement qu'un tel mécanisme n'existe pas alors qu'il aurait permis de faciliter l'obtention de stages à l'issue desquels l'étudiant rédige un rapport de stage. C'est certainement ce qui explique que les étudiants rencontrés choisissent de faire des mémoires.

**Champ d'évaluation 6. : Dotation en équipements et en locaux**

**Standard 6.01 :**

Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

**Appréciation globale sur le standard : Atteint**

La visite des locaux a permis de constater que l'établissement dispose de ressources suffisantes et d'équipements adéquats. Il conviendrait néanmoins de renouveler le matériel et de renforcer certains équipements surtout ceux didactiques.

## 6. Points forts du programme

Des aspects importants de l'offre de formation doivent être relevés pour être mis à l'actif de l'Université. Ils ont trait à la configuration des locaux, à la prise en charge des étudiants, à la qualité du personnel, à l'organisation du travail et à la philosophie de l'offre de formation.

**a)** - Ainsi, les enseignements se déroulent dans des salles de cours aérées, ventilées ou climatisées. On n'a pas eu le sentiment que les étudiants sont à l'étroit. Cela est, sans doute, dû à une bonne programmation des cours et à une gestion efficace des effectifs. Mais toujours est-il que les laboratoires, salles de TD ou TP, et salles de cours ont une capacité d'accueil qui permet de recevoir la demande en formation.

La bibliothèque existe. Elle est, sans doute, sommaire. Mais elle permet de réaliser certains travaux.

Par ailleurs, les installations ont été conçues pour que les étudiants, une fois au sein de l'établissement, y trouvent les services nécessaires pour ne pas ressentir le besoin de sortir fréquemment : un restaurant a été aménagé, les toilettes sont fonctionnelles, des espaces d'attente ont été prévus. Et de façon générale, les conditions de sécurité sont réunies. Une équipe de gardiens a été engagée. Des extincteurs fonctionnels sont accessibles. Une infirmerie, avec des médecins vacataires, assure les premiers soins en cas d'urgence.

**b)** – La prise en charge des étudiants est faite à travers un Centre d'accueil et d'orientation. Globalement, les destinataires de l'offre de formation sont satisfaits des prestations de l'établissement. Il n'y a pas de récriminations majeures à l'endroit de l'administration ou des enseignants. Les objectifs du programme sont connus. Ils sont partagés par la communauté. Les règles sont respectées. L'ambiance de travail est très bonne.

A la fin des évaluations, des séances de remédiation sont organisées sur une période d'un mois pour soutenir les étudiants dans leurs efforts de réussite. C'est ce qui explique les taux élevés d'admission et de passage en classe supérieure.

Les effectifs sont caractérisés par une certaine mixité dans le genre, les nationalités et les situations professionnelles. L'établissement parvient à trouver un équilibre qui permet la continuité des activités académiques en dépit de cette diversité.

**c)** – La qualité du personnel doit être relevée. Outre sa permanence, les PATS et PER semblent partager la politique de l'Université. Le corps enseignants est composé, majoritairement, de professionnels. Des enseignants des universités publiques sont recrutés comme vacataires. Ils assurent ainsi la qualité de l'enseignement dans le respect des standards académiques.

Le PATS est, également, très engagé dans sa mission. On a le sentiment d'une famille soudée et solidaire. Il reste néanmoins que le statut des PATS gagnerait à être revu pour plus de motivations.

**d)** – L'organisation du travail est faite à partir d'un manuel de procédure stabilisée. La chaîne administrative est réduite. Les responsables des tâches sont clairement déterminées. Les étudiants connaissent leurs interlocuteurs. Les PATS savent ce qu'ils ont à faire en dépit de l'absence de fiches de postes.

La programmation des cours est correctement faite. Un effort réel de respect du volume horaire est noté. Il est vrai que les différents contrôles effectués, à la fois, par les étudiants et l'administration ne sont pas étrangers à cette attitude. Mais il est notable de constater que ce qui a été prévu est, souvent, fait.

La mise en place d'une cellule Interne d'Assurance Qualité permet d'améliorer ce qui est fait jusqu'à présent, même si l'existence de cette cellule devrait se matérialiser par des locaux pour un contact permanent.

Il n'a pas été relevé de difficultés financières.

## **7. Points faibles du programme**

Le programme recèle des points faibles. Ils sont relatifs à sa gestion, son organisation, son contenu et à son évaluation.

**a)** – La gestion du programme doit être améliorée. Il y a des difficultés à distinguer le Directeur d'UFR du Responsable du programme. Ces deux responsabilités reposent sur une personne.

De façon générale, c'est l'organisation administrative de l'UDB qui est sommaire. Parmi les personnes rencontrées, très peu ont été en mesure de nommer les responsables prévus aux différents postes de l'organigramme. Toutes connaissent le Président et le Secrétaire Général et, éventuellement, le Vice-Président. Mais aucune n'a pu mettre un nom sur les autres responsables académiques.

**b)-** Au plan pédagogique, beaucoup de facteurs sont de nature à entacher la qualité de l'offre de formation. On peut, notamment, relever :

- la quasi-absence de syllabus pour les enseignements de la maquette. Très peu de syllabus ont été fournis. Les documents présentés ne sont pas standardisés. La différence notée dans leur présentation ne permet pas d'émettre un jugement sur leur processus d'élaboration.

Quand les syllabus existent, ils ne sont pas rendus publics. Les étudiants ignorent jusqu'à la signification de ce support. Ils continuent, en dépit de la présentation de la maquette, à recevoir les enseignements de façon traditionnelle.

Ces insuffisances dénotent l'incohérence dans les contenus des enseignements. Les enseignants déterminent, seuls, le contenu des cours. Une telle situation a un impact négatif sur la formation. Les enseignements sont inadaptés aux objectifs de la formation (par exemple la différence à faire entre l'enseignement des techniques d'assurance et celui des branches d'assurance ne ressort pas de la maquette).

Enfin, dans le dossier d'évaluation, des syllabus d'enseignements non prévus dans la maquette ont été fournis : Droit international privé, Statut personnel, etc.

- L'absence d'ouvrages et de périodiques spécifiques aux assurances. Il est paradoxal pour une formation en Assurances, qu'il n'y ait pas d'ouvrages de droit des assurances à la Bibliothèque. Le Code des assurances disponible n'est pas à jour. Les périodiques sont introuvables. Dans la présentation, dans l'équipement comme dans l'aménagement, le Centre de documentation est spartiate.

- L'inadéquation entre les profils des professionnels intervenant dans le programme et les enseignements dispensés. Certains enseignements ne peuvent raisonnablement être dispensés que par des professionnels qui pratiquent les branches d'assurances concernées. Or, dans la sélection des intervenants, il n'est pas tenu compte de cette exigence.

- L'absence de conventions de stages et de dispositifs d'accompagnements des étudiants est remarquable. Les étudiants sont revenus, très souvent, sur cette question.

- Les tendances actuelles en matière de gestion des sociétés d'assurances ne sont pas suffisamment prises en compte dans l'organisation des enseignements (par exemple absence d'enseignements réservés aux évolutions majeures intervenues en assurance dans l'espace CIMA à travers, notamment, la modification de l'article 13 du Code CIMA, le Règlement relatif au contrôle interne et à la gouvernance des entreprises d'assurances ; ces problématiques n'ont rien à voir avec les solvabilités I et II tendant à harmoniser les règles d'enregistrement comptable dans l'Union européenne dont l'une des variante est entrée en vigueur depuis 2009). Il en est de même du Règlement complétant la liste des documents et registres comptables des organismes d'assurances (Etats Intermédiaires) ou de celui modifiant les systèmes d'indemnisation des victimes d'accidents de circulation.

- Les travaux personnels des étudiants exclusivement sous forme de mémoires (et non de rapports de stages) encadrés par des enseignants qui, souvent et au vu des entretiens, ne remplissent pas les conditions.

## **8. Appréciations générales du programme**

Les objectifs visés par le programme de formation ne peuvent être atteints, de manière satisfaisante, que dans la mesure où la dimension professionnelle fait l'objet d'une meilleure attention. Il apparaît que les enseignements dispensés autant que les intervenants professionnels ne permettront pas, en l'état, de réaliser les objectifs.

L'encrage professionnel de la formation devrait conduire à allouer plus de crédits à l'UE conduisant au stage et à la spécialisation. Ce qui ne semble pas le cas au vu de la configuration de la maquette.

Si l'option consistant à organiser des enseignements pratiques (sous la forme de séminaires ou de travaux dirigés, ce qui n'est pas précisé) est conforme à la finalité de professionnalisation du

programme, il reste que le choix d'en faire dans tous les ECUE (dans toutes les matières) ne paraît pas réaliste.

## **9. Recommandations à l'Etablissement**

Il convient de :

- revoir et adapter la maquette du programme en tenant compte de la progression (une UE que l'on retrouve dans des niveaux différents avec la même appellation et les mêmes ECUE) et des besoins actuels du secteur des assurances (prévoir des enseignements pour les techniques d'assurances, le contrôle et la gouvernance des assurances) ;
- tenir compte des modalités de répartition du volume horaire entre les activités d'enseignements et le travail personnel. Il ressort de la maquette que le travail personnel de l'étudiant (TPE) n'obéit pas aux conditions de l'article 16, alinéa 2 du décret organisant le Master. Selon ce texte, les heures de travail « sont réparties en temps de présence aux enseignements et en temps de travail personnel de l'étudiant. Le temps de travail personnel de l'étudiant doit rester dans une fourchette comprise entre 6 et 10h ». Autrement dit, le TPE doit être au plus égal au volume horaire alloué aux activités d'enseignement sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés ou séminaires, pour chaque UE. A l'analyse, il s'avère non seulement que les totaux horaires ne correspondent pas aux volumes réels cumulés pour le semestre, mais également que le TPE est souvent supérieur au volume des enseignements (CM+TD/SEM) ; c'est le cas des semestres 3 et 4. Le nombre de crédits alloué aux UE ne correspond pas souvent aux totaux affichés (30c) par semestre. Ainsi, au semestre 4 composé de trois : UE M.241 et M.242, sont dotés de 11 crédits (5,5 x2) chacun et la troisième UE M.243 est doté de 7 crédits ; soit au total 29 crédits et non 30 crédits pour le semestre ;
- faire intervenir dans les formations, des professionnels ayant une expérience pratique des matières enseignées ;
- vulgariser la CIAQ notamment en en faisant une structure avec des locaux accessibles (la CIAQ n'a pas encore de bureaux) ;
- renforcer le matériel d'appui aux enseignements (matériels didactiques) ;
- organiser la gestion du programme en désignant un responsable distinct du directeur de l'UFR.

## **10. Recommandations à l'ANAQ**

- prévoir des séminaires de formation au profit des acteurs internes ;
- standardiser les documents administratifs ou pédagogiques à présenter ;
- fournir sur support papier les documents devant servir de base à l'évaluation ;

- s'assurer de l'existence et du fonctionnement régulier des CIAQ ;
- organiser les évaluations internes dans des délais raisonnables en fixant aux EPES de dates de remise des rapports, ce qui éviterait des évaluations faites « à huit clos ».

## **11.Proposition d'avis :**

**Accréditation refusée**